



Le Sudiste Déchaîné

SEPTEMBRE 2026 N°49

LE VRAI CANARD DES FACTRICES ET DES FACTEURS

CSE de la DEX Centre Val de Loire. Danger Grave et Imminent, Expertises, etc... FO, UNSA, CFDT et CFE/CGC, main dans la main avec la Direction.

■ Le DGI d'Ingré, balayé...

Cela a commencé par un **danger grave et imminent** (DGI) déposé par SUDPTT pour le bureau d'Ingré(45).

Les collègues étaient confronté.e.s depuis des semaines à **une situation de travail** terriblement dégradée avec des larmes quasi quotidiennes, des collègues ayant perdu plusieurs kilos, et un **mal-être palpable**.

Malgré un CSE extraordinaire, **déclenché** par votre représentant SUDPTT, où celui-ci a largement évoqué les conditions de travail délirantes, avec des tournées infaisables, des restes importants et une **impossibilité chronique** de passer le flux postal, créant un malaise important, **une majorité d'élu.e.s a voté contre le maintien de ce DGI**.

Bon sang, cela aurait pu mettre la pression sur la direction **en faisant intervenir l'Inspection du Travail!**



Une véritable **trahison** vis-à-vis des collègues en souffrance.

Vous jugerez par vous-même...

■ Le DGI de Tours, balayé...

Avec des **vigilances rouges à répétitions** pour fortes chaleurs sur toute la DEX CVL, les agents ont subi un **moment infernal** en termes de conditions de travail. SUDPTT n'a jamais baissé la garde durant cette période et a sans cesse **maintenu la pression sur la Direction**.

Nous nous sommes appuyé.e.s sur les Inspections du Travail qui ont répondu **positivement** à nos sollicitations en rappelant **ses obligations à notre employeur**.

Pour rappel, depuis Juillet 2025, un **DGI Fortes Chaleurs** est toujours en vigueur. Il avait d'ailleurs été **déposé**, à l'époque, par SUDPTT.

Néanmoins, notre syndicat a dé-

cidé de déposer à nouveau un DGI fortes chaleurs, spécifiquement **sur la plaque de Tours**. Malgré des conditions de travail dantesques, avec **des températures terriblement dangereuses** pour la santé des agents, malgré un **manque de réactivité** de La Poste pour mettre en place une organisation de travail qui protège les collègues, une fois de plus, les élu.e.s **FO, UNSA, CFTD et CFE/CGC ont voté CONTRE ce DGI**.

Encore une **occasion perdue** de voir l'Inspection du Travail mettre les pieds dans un bureau afin d'astreindre la Direction à instaurer un **véritable plan de prévention**.

Mais ils/elles ont quoi dans la tête ces élu.e.s pour voter **CONTRE** ce DGI!? Ils/elles semblent **peu se soucier de vos conditions** de travail, **bien au frais dans leurs petits fauteuils en velours...**

Vous jugerez par vous-même...

■ L'expertise de Châlette, balayée...

Depuis plusieurs années SUDPTT apporte son soutien aux agents de la plaque de Châlette. **Plusieurs réorganisations** se sont enchaînées toujours **plus néfastes** pour les conditions de travail des collègues.

Cela a malheureusement engendré de **la souffrance au travail**. SUDPTT avait donc décidé de déposer un **DGI pour Risques Psycho-Sociaux (RPS)**. Cette fois-ci le DGI avait été maintenu par une faible majorité des élu.e.s (12 **POUR**, 8 **CONTRE**). Les 8 élu.e.s ont dû estimer qu'il n'y avait rien de grave...

L'étude menée alors par l'Inspection du Travail a été édifiante. Il ne fait aucun doute que le calcul de la charge de travail est intimement lié aux RPS que subissent les agents. **Elle met en demeure La**

Poste de lancer un plan de prévention afin de ne plus retomber dans les travers qu'a connu ce bureau.

Ensuite, en résumé, malgré cette mise en demeure, malgré une délibération votée majoritairement par les élu.e.s pour **une suspension de la réorganisation** qui venait d'être lancée, malgré un mouvement de grève majoritaire sur 2 jours, La Poste continue son rouleau compresseur qui consiste à **détruire le plus d'emplois possibles**.

Au vu de ce blocage de la Direction, **SUDPTT décide donc de faire voter une expertise**. Cela consiste à recourir à un **cabinet externe** en capacité de nous faire des **préconisations** précises quant à cette future réorganisation et surtout ce que La Poste doit faire et ne pas faire. Cela va très souvent à **l'encontre des politiques postales** et permet aux élu.e.s d'entamer des actions.

Là encore, **seul.e.s les élu.e.s SUD et CGT ont voté POUR** et tout le reste des élu.e.s se sont opposé.e.s à cette expertise.

Vous leur avez donné vos votes pour logiquement **vous représenter** et défendre au mieux vos intérêts...

Vous jugerez par vous-même...

■ L'expertise de Chartres, balayée...

Là encore, **mis à part les élu.e.s SUD et CGT**, tous/tes les élu.e.s ont voté **CONTRE**. Mais ici, c'est encore pire. En effet, dans un premier temps, l'expertise avait été votée, certes à une faible majorité. 13 **POUR** et 12 **CONTRE**.

La Direction certainement furieuse et rancunière que **cette expertise soit passée**, décide de revenir par la fenêtre. Lors du



CSE suivant, elle s'est fendue d'un véritable chantage : "S'il y a une expertise, les agents du bureau de Voves ne pourront pas bénéficier de la remise à domicile des véhicules postaux". Face à cet ultimatum odieux, certain.e.s élu.e.s, possiblement au courant en amont, ont décidé de faire voter une délibération pour invalider l'expertise initiale.

C'est une véritable **trahison** envers la CGT qui avait déposé cette expertise et envers SUD qui l'a soutenue sans limite dans cette démarche mais avant tout une trahison **vis-à-vis des agents**.

Au passage, la **hiérarchie** de ce bureau a taillé un costard sur-mesure à nos 2 syndicats, affirmant que tout était **de notre faute**, si les agents n'avaient pas leur prime. Non, c'est faux. C'est bien la **Direction qui décide ou non**, de distribuer des primes de réorg, sans entamer de négociations avec les organisations syndicales. Nous en avons de nombreux exemples.

C'est aussi un sacré **retournement de vestes** (pour ne pas dire plus...), de la part des élu.e.s qui initialement avaient voté POUR cette expertise. **Céder un peu c'est capituler beaucoup, comme dit le slogan**. Là encore, on peut s'interroger sur le niveau de **capacité** des autres élu.e.s FO, UNSA, CFDT et CFE/CGC à **résister à la direction** et à lutter pour les droits des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail?

Vous jugerez par vous-même...

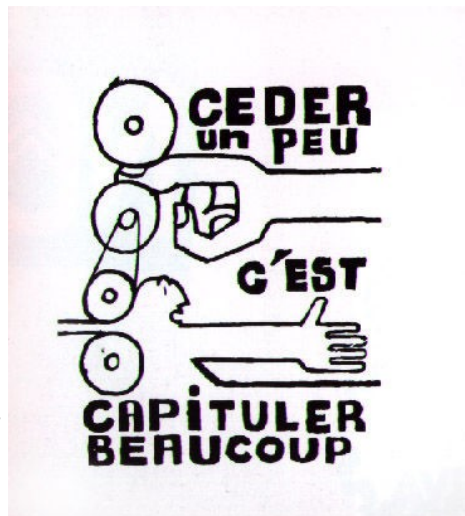
■ Le but des expertises.

Vous entendrez certainement de la part de ces élu.e.s que **les expertises ça ne sert à rien** et que, comme ça coûte cher, La Poste décide de **ne plus donner de primes**. Ces arguments sont ceux de syndicalistes qui ont **baissé les bras**. De syndicalistes qui ont décidé de **ne plus lutter** contre les politiques mortifères de La Poste. **De syndicalistes résigné.e.s...** Ils/elles accompagnent les réorg **sans vraiment s'opposer**.

Nous ne pensons pas que vous **leur avez donné vos voix** aux dernières élections pour qu'ils/elles se comportent de cette manière. On prend donc **RDV dès maintenant pour 2028**, avec les prochaines élections CSE, afin de nous donner encore plus de poids pour mener à bien **les luttes qui s'imposent** pour nos **salaires et nos conditions de travail**, tant localement que nationalement.

Mais revenons aux expertises. Oui ça coûte du pognon. Une expertise, ça peut monter à **100.000€** pour les plus importantes. Celles évoquées ci-dessus, tournaient autour de **60.000€**. Elles sont financées à 80% par La Poste et 20% par le budget du CSE. Au passage, il va falloir nous expliquer ce qu'on va faire de tout ce fric, s'il ne sert pas aux intérêts des collègues. **On devrait tout craquer chaque année à grands coups d'expertises!**

Car oui, c'est ça l'intérêt, que ça tape au **porte-monnaie de la boîte**. On peut vous dire, qu'à force de se prendre expertises sur expertises, ils vont **y regarder à deux fois** avant de **fermer** des bureaux, **supprimer** des emplois et **dégrader** les conditions de travail. C'est un **rapport de force** indispensable à opposer à la Direction. Evidemment, celle-ci risque de se venger en supprimant les primes de réorg mais franchement, **entre des primes minables** en one-shot ou **des conditions de travail améliorées** sur du long terme, vous choisissez quoi?



Pour précision, l'intérêt principal de ces expertises c'est bien de **pointer toutes les errances** de ces réorganisations et les **impacts** qu'elles ont sur le personnel. Nous, élu.e.s, pouvons ensuite **nous appuyer sur leurs conclusions** et attaquer La Poste en justice.

En parallèle, SUDPTT revendique **une judiciarisation** de chacune des délibérations votées mais non appliquées par nos dirigeants. Une fois de plus, **trop peu d'élu.e.s nous suivent** dans cette démarche. Il ne faudrait pas froisser leurs petit.e.s ami.e.s de la Direction...

Vous jugerez par vous-même...

■ Une issue : la lutte collective

SUDPTT le sait depuis le début, même si nous avons des outils à notre disposition (**DGI, expertises, actions juridiques, etc...**), que nous tentons d'utiliser à leur maximum, on ne fera **pas la révolution dans les CSE**.

Ces dernières semaines nous ont montré.e.s la voie dans de nombreuses régions de

France. Des mouvements de **grèves** et des **luttues** acharnées, ont été menés contre des réorganisations. Majoritairement, **des collègues ont refusé de céder** à un sentiment de résignation qui a tendance à s'installer. Bien au contraire, **ils/elles se sont levé.e.s** contre la boîte avec un soutien sans faille de SUDPTT.

Et ça a payé! **Les collègues ont gagné!** Prenons juste l'exemple de St Nazaire. **10 CDI supplémentaires, 4 positions de travail sauvées, report de la réorg.**

SUDPTT est et restera **un syndicat de lutte**. Un outil dont les collègues doivent se saisir pour **endiguer les vagues incessantes de réorganisation**. Historiquement, seules les luttes payent.

Certains syndicats ont perdu leur **boussole** et espèrent encore pouvoir négocier pour obtenir **quelques miettes**. C'est devenu inaudible pour les agents. Et surtout, les **Directions ne négocient même plus rien!**



Avec une réaction massive du personnel.
Alliée à SUD, votre syndicat combatif.
Nous pourrions renverser des montagnes.



Syndicat SUDPTT45, 12 Cité Saint Marc, 45000 Orléans

Tél. : 06 75 47 19 76 ou 07 60 10 53 24

Mail : sudloiret@wanadoo.fr

 SUDPTT Loiret